6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — Nord et Départements limitrophes . . . . 3 mois 4 fr. 50 — 6 mois 9 fr. — Un an 18 fr. — Autres départements. . . . . 3 mois 5 fr. 50 — 6 mois 11 fr. — Un an 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Jeudi 12 MARS 1908

C'est un des maîtres
de la littérature contemporaine
qui met, en ce moment, la dernière main
à notre prochain Feuilleton
Spécialement dédiée à nos lecteurs
Cette œuvre de féconde imagination se déroule tout entière à Lille et dans le Nord

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Du débat auquel elles ont donné lieu à la Chambre, il est résulté une impression bien nette : c'est que nous ne saurions nous contenter du projet sur lequel on cherche une entente au Sénat. Avant tout, il faut aboutir : cela est bien évident. Mais encore faut-il que le projet sur lequel on aboutira ne soit pas dérisoire, et donne mieux que des simulacres de retraites en échange des versements qu'il fera exiger des travailleurs. Or il tombe sous le sens qu'il est impossible de rien faire de sérieux avec les cent millions auxquels on prétend limiter par forfait les sacrifices de l'Etat.

Tout d'abord, on est ainsi obligé d'exclure du bénéfice de la loi la grande majorité des travailleurs ruraux : petits propriétaires, fermiers, métayers. Il y a là des millions de paysans auxquels on fera difficilement croire qu'on a « abouti » si on les laisse en dehors de la réforme. En second lieu, on est obligé de supprimer les exemptions de versements accordées par le projet de la Chambre aux salaires de famine, aux salaires inférieurs à 1 fr. 50. Taxer ces rentes sous de certains travailleurs, c'est taxer l'extrême détresse. Nombre d'autres critiques très fortes ont été dirigées contre l'accord qui se négocie avec la commission sénatoriale. Il est certain que si l'on avait voté sur l'addition proposée à l'ordre du jour par M. Klotz, le gouvernement était battu et le projet d'entente avec le Sénat par terre.

Y a-t-il une *solution* ? Il me semble qu'on a à peine indiqué la question véritable. Je ne puis pas nier que la commission sénatoriale, si peu bienveillante qu'elle soit pour la réforme, ait tout au moins des prétextes spécieux. On lui propose de voter des retraites qui coûteront des sommes énormes, sans lui indiquer de ressources. Que peut-on lui répondre quand elle demande si l'on a de quoi appliquer la loi qu'on demande ? Dans l'état actuel des choses, c'est déjà beaucoup de trouver une centaine de millions pour gager la réforme. Le budget n'a pas de ces disponibilités.

C'est que les auteurs de la loi votée par la Chambre dans la dernière législature, n'ont accompli que la moitié la plus commode de leur tâche. Ils ont créé la dépense : *ils n'ont pas cherché* le moyen d'y pourvoir. Cette méthode m'a toujours semblé peu sérieuse. Nos amis me répondaient : « Votons toujours le projet. Cela ne suffira pas pour que la réforme soit réalisée, mais ce sera un engagement pour la prochaine législature de chercher et de trouver les ressources nécessaires. »

C'est dans ces conditions que le vote est intervenu. Nous croyions que, sitôt la Chambre nouvelle élue, on allait se mettre à la seconde partie du problème. On ne semble pas s'en être préoccupé jusqu'ici. Dans ces conditions, que peut-on opposer aux adversaires de la réforme, quand ils font remarquer qu'on ne peut pas voter une loi qui impose à l'Etat des charges auxquelles il n'a pas le moyen de suffire ?

Quand nous nous sommes réunis à la commission de législation fiscale de la Chambre actuelle, nous nous attendions à être saisis, à bref délai, non seulement d'un projet d'impôt sur le revenu, mais de projets destinés à fournir les recettes nécessaires aux retraites ouvrières. Les sources auxquelles on pouvait les puiser semblaient indiquées. On paraissait d'accord pour les chercher, soit dans une revision des droits de succession, avec suppression de l'héritage en ligne collatérale, soit dans la création de certains monopoles d'Etat, soit plutôt dans ces deux sources à la fois. Nous avons, dès le début, constitué des sous-commissions d'étude pour les deux problèmes, demandé les documents nécessaires à leur travail et réclamé des projets sur ces deux ordres de fait.

Telle était si bien la pensée générale, que quand M. Poincaré, pour équilibrer le budget de 1907, nous a proposé une surcharge d'impôt très légitime et assez productive sur les successions, nous l'avons repoussée sans hésitation, pour ne point laisser entamer une ressource que nous considérions comme appartenant au trésor des réformes sociales.

Malheureusement le programme du gouvernement était muet sur les deux questions : mais puisqu'il affirmait la volonté de résoudre le problème des retraites ouvrières, la promesse de leur trouver des ressources y semblait implicitement inscrite. Pourquoi a-t-on attendu jusqu'à ce jour, bien tardif, pour commencer le travail ?

Le ministre des finances y paraît tout disposé. Dans le plus récent des deux discours qu'il a prononcés sur le projet de réforme fiscale, il a très nettement indiqué que nous pouvions encore trouver dans les successions des ressources importantes : il a cité à ce propos l'exemple de l'Angleterre, qui les taxe beaucoup plus que nous. Il a surtout indiqué combien certains monopoles d'Etat pouvaient procurer des chiffres considérables de recettes, sans charger les contribuables ; il donnait à ce sujet des détails très intéressants sur le parti qu'on avait tiré à l'étranger, notamment à Genève, de cette façon de doter les budgets. Il ne resterait donc qu'à appliquer les idées qu'il a formulées aux applaudissements de toute la majorité républicaine, pour ôter à la commission sénatoriale les prétextes avec lesquels elle essaie de réduire les retraites ouvrières à des proportions dérisoires.

On peut s'étonner que certains députés favorables au projet voté à la Chambre, ne semblent pas aujourd'hui encore soupçonner le côté essentiel de la question, et parlent un peu comme s'ils étaient à moitié résignés, pour aboutir à quelque chose, à laisser le Sénat faire de la réforme une énorme et dangereuse déception pour le pays. On dirait qu'ils s'imaginent avoir accompli l'œuvre attendue, alors qu'ils en ont laissé *de côté la portion la plus difficile*. Rien de plus aisé que de préparer une loi qui promette des retraites aux travailleurs : la besogne sérieuse commence quand il faut la doter des millions qu'on exige. On n'aura rien fait tant qu'on n'aura pas fait cela.

Qu'on se mette donc à l'œuvre sans délai ! Et qu'on s'efforce de rattraper le temps perdu ! Il est déjà bien tard ; avant peu, il sera trop tard.

CAMILLE PELLETAN.

Hier & Aujourd'hui

Amnistie !

La Chambre a voté la réintégration des instituteurs, des agents des postes qui avaient été frappés de révocation pour cause de syndicalisme. Nous applaudissons de tout cœur à cette décision.

Le Gouvernement avait eu la main trop lourde vraiment. Dans l'affaire des syndicats d'instituteurs, par exemple, ici tolérés, là traqués, que d'indécisions, d'atermoiements, de *fausses manœuvres, d'incohérence* ! La Chambre en décidant qu'en tout état de cause les peines avaient assez duré, vient d'accorder à l'opinion publique une première satisfaction. Elle a fait aussi une bonne œuvre en rendant à de modestes fonctionnaires leur gagne-pain. Enfin, se refusant à faire une loi restreinte ne visant qu'un cas particulier, elle accomplit un acte politique en préparant par cette amnistie partielle une amnistie générale. Et l'heure semble bien choisie, en ce *moment d'apaisement et de calme*, pour étendre à tous ceux qui ont été frappés pour délit d'opinion, des mesures de clémence et d'oubli.

Poussant jusqu'au bout la logique du pardon, « La Lanterne » voudrait voir l'amnistie s'étendre même à tous ceux qui ont été frappés, ou qui sont poursuivis à propos des troubles du Midi. « Qu'il y ait eu, dit-elle, des coupables parmi ces hommes, nous ne le nions pas ; mais il y a eu surtout parmi eux *des imprudents*, des exaspérés que la crise subie par la viticulture a entraînés dans un mouvement irréfléchi. Et puis, s'il y a eu des torts du côté de la population méridionale, et nous n'avons jamais caché notre sentiment à cet égard, est-ce qu'il n'y en a pas eu du côté des autorités ? »

Que ces évènements si déplorables sont loin déjà ! Notre vie nationale a repris son cours normal et régulier ; il ne reste rien, qu'un souvenir très attristé, de ces explosions aveugles.

La démocratie se réjouirait des mesures qui effaceraient bien des amertumes et le souvenir de ces évènements désastreux qui nous ont fait revivre en des journées douloureuses des pages sombres de guerre civile.

G. DESMONS.

CHOSES ET AUTRES

JAPONAIS & CHINOIS

Comme si les puissances européennes ne suffisaient pas à troubler la tranquillité publique, il faut maintenant compter avec les Américains et les Japonais.

Les Américains sont devenus impérialistes et cherchent à s'étendre par tous les moyens. Ils n'hésitent pas à user des procédés les moins scrupuleux. Ils se sont emparés des Philippines, contrairement au droit des gens, et ils recommenceront avec enthousiasme, quand une autre occasion se présentera.

Les Japonais sont animés du même esprit, mais ils ont une excuse. Ils ont pullulé et se trouvent à l'étroit dans leur île ; ils ont besoin de place ; c'est ce qui les a fait se jeter sur la Corée ; c'est ce qui en pousse des milliers et des milliers à émigrer en Californie.

Les Japonais nous ont été sympathiques jusqu'à présent par leur intelligence, par leur activité, par leur civilisation rapide, sans compter d'autres causes artistiques et psychologiques.

Dans la lutte terrible qu'ils soutinrent contre la Russie, nous admirâmes ces petits hommes qui repoussèrent si vigoureusement les colosses qui voulaient les écraser.

Il semblerait maintenant que le Japon eût des visées plus hautes et qu'il songerait à profiter de sa force pour envahir la Chine.

L'incident du navire japonais saisi par la douane chinoise est caractéristique. Il est probable que les Nippons sont dans leur tort, car pourquoi les douaniers chinois risqueraient-ils de s'attirer une mauvaise affaire en mettant, sans raison, l'embargo sur le Tatsu-Maru ? Si, au contraire, ils sont dans leur droit, les tribunaux le constateront.

Ils n'avaient donc qu'à s'en remettre aux juges, sans faire tant de bruit.

Les choses se passeraient ainsi si les Japonais avaient en face d'eux un pays fort, avec lequel il faille se gêner. Mais qu'ont-ils à craindre des Chinois qui n'ont même pas d'armée, pour ainsi dire ? Voilà peut-être l'occasion rêvée de leur prendre quelques territoires ? Et allez donc ! ce ne sont pas nos pères !

Ces Japonais belliqueux ne me disent plus rien qui vaille.

Jean PROLO.

CHRONIQUE

Monsieur X..., ministre incorruptible

Nous étions, X... et moi, deux amis de collège qui avaient séparés depuis longtemps : moi, pour aller me fixer à Clermont-Ferrand, où je m'étais établi pharmacien, et lui à Paris, pour collaborer à plusieurs journaux de la métropole.

Je ne dirai pas que X..., quoique ingénieur, eût jamais été un savant. Il avait juste assez de capacités pour faire un journaliste de moyenne valeur ; sous le rapport de l'intelligence, il se maintenait dans un juste milieu, et jamais un de ses mots d'esprit n'avait été de nature à franchir le cercle de ses intimes. Malgré cela, il gagnait largement sa vie, des commandes d'articles lui étant faites par différents directeurs de journaux que, faute de temps, il ne parvenait pas toujours à satisfaire.

Ce qu'on ne pouvait pas lui refuser, par exemple, c'était une droiture d'esprit, une probité, une conscience, qui l'eussent désigné aux aigrefins comme un gogo facile à exploiter, s'il n'avait pas été guidé par un flair qu'il tenait de son expérience.

— Présentez-vous donc aux élections municipales, lui avait-on dit à plusieurs reprises, nous avons besoin d'hommes intègres pour gérer nos finances, lesquelles sont loin d'être dans un état prospère ; vous trouverez certainement une majorité pour vous nommer.

X... s'était rendu au désir de son comité, et avait eu la satisfaction d'être élu à plusieurs milliers de voix de majorité.

— Tu parles comme lui, lui avait dit un de ses compatriotes. Je t'assure que je t'ai entendu développer ton programme avec un véritable plaisir ; aussi espéré-je pour toi une tribune autrement retentissante que celle du conseil municipal. Présente-toi pour député aux prochaines élections.

X... hésita un moment ; puis, sur les instances de ses amis, il se décida enfin à solliciter le mandat de député devant les électeurs de sa circonscription. Auparavant, j'avais reçu de lui une lettre me demandant mon avis à ce sujet.

« Je t'assure, m'écrivait-il, que je serais désolé d'être blackboulé ; auquel cas je regretterais vivement d'avoir recouru à un geste qu'on pourrait interpréter comme un signe d'ambition de ma part. »

Des amis communs me tenaient au courant de la situation ; je savais qu'un mouvement se dessinait en faveur de X..., le député sortant ayant eu le tort de promettre à ses électeurs beaucoup plus qu'il ne pouvait leur donner, et, circonstance aggravante, ayant émis des votes contraires aux engagements qu'il avait pris devant eux. X... avait par conséquent des chances d'être nommé. Vivement alors, je pris une plume et lui adressai une réponse nettement favorable à l'intention qu'il avait cru devoir me manifester.

« Présente-toi, mon ami, lui écrivis-je ; ton élection me paraît assurée. Si elle l'est, comme l'espèrent tous tes amis, tu ne t'arrêteras pas là. »

Un mois après, X... siégeait au Palais-Bourbon.

C'était un travailleur, un bûcheur, pour mieux dire, et un bûcheur consciencieux. Six mois ne s'étaient pas écoulés, qu'il se faisait remarquer à la commission dont il faisait partie. Au bout de trois ans, il était nommé président de la commission du budget, où, avec une science que personne de nous ne lui avait connue, il faisait ressortir les défauts capitaux de notre régime fiscal et, chose plus précieuse, indiquait non seulement les moyens de les faire disparaître, mais encore ceux auxquels on devait recourir pour équilibrer le budget sans commettre d'injustices à l'égard des contribuables.

Le public, qui n'est pas aussi sot qu'on veut bien le dire, ne manqua pas, à plusieurs reprises, de renouveler le mandat de X..., comprenant parfaitement que si sa théorie économique n'avait pas passé à la Chambre, ce n'était pas à lui qu'il devait s'en prendre, mais bien à ceux de ses collègues intéressés à ce qu'elle ne fût jamais appliquée. Finalement, X... devint ministre au département des travaux publics, sa qualité d'ingénieur le désignant plus particulièrement qu'un autre pour remplir cette fonction.

En apprenant sa bonne fortune, je fis le voyage de Clermont-Ferrand à Paris pour aller lui serrer la main. Très satisfait de me voir, il me retint à dîner et me fit faire connaissance avec ses enfants, trois garçons dont le dernier allait bientôt atteindre sa 20e année.

— Te voilà bien placé pour les caser, lui dis-je. Ministre des travaux publics !

Il me regarda, étonné.

— Tu te trompes, fit-il. Michel, mon aîné, est au Crédit Lyonnais où il gagne, 2.400 francs par an ; je n'ai aucune raison de l'en retirer. Paul, le cadet, est peintre, je le laisserai suivre la carrière qu'il a librement embrassée ; quant à Henri, il sera soldat l'année prochaine ; comme il a du goût pour le métier militaire, il est probable qu'il cherchera à s'y faire une situation.

— Mais..., objectai-je, il n'est pas un seul de tes collègues qui ne profite de son passage au ministère pour caser les siens : parents ou amis. Pourquoi faire autrement qu'eux ?

— Parce que j'ai à cœur qu'on continue à dire de moi que je suis un homme intègre.

Je le quittai, mécontent après moi-même, ma pensée de derrière la tête ayant été de lui parler de mon fils, un jeune homme assez insignifiant d'ailleurs, qui avait été retoqué au baccalauréat ès-sciences, et que j'aurais voulu voir entrer dans les bureaux d'un ministère quelconque.

« J'ai joliment bien fait, pensai-je, de n'avoir pas ouvert le feu en priant X... de s'occuper d'André, car j'aurais couru au devant d'un refus qui n'eut pu que m'humilier.

A quelque temps de là, six ou huit mois, X... reçut à son cabinet la visite d'un monsieur décoré, très distingué d'allures, qui lui avait écrit la semaine précédente pour solliciter une audience et que X... avait convoqué ce jour-là. Ce monsieur, qui se disait délégué par les actionnaires d'un chemin de fer d'intérêt local, venait demander au ministre qu'il voulût bien peser de son autorité sur le préfet du département pour qu'il se montrât favorable à un certain tracé que, jusqu'ici, il avait refusé d'accepter.

« Mon conseil d'administration, ajouta-t-il, en forme de conclusion, est disposé, monsieur le ministre, à vous abandonner une somme de deux cent mille francs.

X... bondit à ces mots, comme sous le coup d'une injure.

— Sortez, monsieur, fit-il, en indiquant du doigt la porte de son cabinet à son étrange visiteur.

Et, sonnant l'huissier, il lui donna l'ordre de mettre cet intrus dehors.

Le lendemain, stupéfaction et indignation de X..., quand on lui met sous les yeux un article de journal non signé, dans lequel on insinue qu'il n'est pas du tout l'homme intègre pour lequel il se fait passer ; qu'un administrateur d'une compagnie de chemin de fer s'est présenté à son cabinet pour soumettre à son appréciation le tracé d'une nouvelle ligne, et que X... a exigé deux cent mille francs pour y donner son approbation.

Cet article sensationnel étant destiné à avoir du retentissement partout, X... attaque le journal. L'avocat de la compagnie soutient que le ministre a bel et bien demandé deux cent mille francs au monsieur décoré, et qu'il n'a recouru à une feinte colère que quand ce dernier, indigné, lui a eu répondu qu'il dénoncerait à qui de droit cette tentative de chantage. Bien entendu, le monsieur décoré parle dans le même sens que son avocat, si bien que les magistrats se trouvent fort embarrassés pour rendre leur jugement. Cependant, étant donnée la qualité de X... et son honorabilité, devenue presque proverbiale, ils condamnent le journal, dans la personne de son gérant, à six mois de prison et à un franc de dommages-intérêts réclamé par la partie civile. Mais, à partir de ce moment, X... sent qu'il a reçu du plomb dans l'aile ; son honorabilité a été sapée par la base ; il n'est plus intègre que pour ceux qui le connaissent intimement ; même parmi ses amis, il s'en trouve qui hésitent à l'innocenter.

« Il est pauvre, se disent-ils ; il a une nombreuse famille ; quoi d'étonnant à ce qu'il se soit laissé aller à demander deux cent mille francs à des gens pour qui cette somme n'est rien ?

Ce qui les surprend, c'est que la compagnie n'ait pas adhéré à la demande de X...

Un mois après, le gouvernement était renversé, l'ancien ministre, redevenu député, reprend sa place à la Chambre et croit de son devoir de convoquer ses électeurs pour leur rendre compte de la façon dont il a rempli son mandat.

Nouvelle stupéfaction de sa part, quand, arrivant à la salle de réunion, il est reçu par des huées et des coups de sifflet.

— Citoyens, s'écrie-t-il, en escaladant les gradins du bureau que *préside* un commerçant influent du quartier, vous vous trompez sur mon compte ; je suis, je vous le jure, et n'ai jamais cessé d'être un honnête homme.

Des protestations s'élèvent de toutes parts.

— Vous, un honnête homme ! Allons donc !

— Bien sûr que si vous n'aviez pas été ministre, les juges n'auraient pas rendu un verdict en votre faveur !

— Quand on vise à l'honnêteté, on ne profite pas de la situation qu'on occupe pour s'enrichir aux dépens d'autrui !

Il veut protester, se disculper, impossible ; on ne le laisse pas parler. Alors, écœuré, abreuvé d'amertume, il rentre chez lui et rédige, séance tenante, sa démission qu'il adresse au président de la Chambre.

—Mon cher lui dit un de ses amis auquel, quelques jours plus tard, il fit part de son chagrin, dans un milieu corrompu les honnêtes gens ne peuvent que se fourvoyer. Aujourd'hui souffle un peu partout un vent de corruption ; vouloir s'en garer, autrement dit, vouloir rester honnête quand même, c'est ameuter contre soi, non seulement tous les gredins, mais encore bon nombre de braves gens trompés par les apparences. Ne fais plus de politique ; subis, s'il le faut, le martyre de ta foi, mais ne regrette point d'avoir été honnête, car si les coquins affectent l'indifférence devant le blâme que leur infligent leurs concitoyens, il est un tribunal qu'ils redoutent par dessus tout, parce qu'ils savent devoir y être condamnés : le tribunal de leur conscience.

G. POTRON.

ECHOS

LA CHANCE DU GENDARME

Un « veinard » c'est le gendarme Pinchon, de la brigade de Sermaises, à quelques kilomètres d'Etampes. Il vient, il est vrai, d'avoir la douleur d'apprendre que sa belle-mère était décédée ; mais le notaire lui apprenait en même temps, à la profonde stupéfaction du militaire, qu'il héritait la jolie somme de deux millions — circonstance de nature à atténuer très sensiblement son chagrin. L'heureux héritier, qui ignorait complètement que sa belle-maman eût les moindres économies, n'est revenu de son ahurissement que pour rédiger sa demande de mise à la retraite.

UN HOPITAL POUR PIGEONS

Un Liégeois, grand colombophile, vient de construire un bâtiment destiné à servir d'hôpital pour les pigeons malades. L'« établissement » comporte plusieurs petites salles, mesurant deux mètres sur trois mètres chacune, avec cases, perchoirs, etc. Chaque salle recevra une quinzaine de malades et un pavillon spécial est réservé aux sujets atteints d'affections contagieuses.

Cette initiative va remplir d'aise tous les colonneux.

Mme HOFER SE MARIE

Mme Hofer, la cantinière millionnaire, se marie. C'est chose décidée.

— « Je n'ai, nous dit-elle, répondu à aucun des solliciteurs qui m'accablèrent de lettres, de promesses et d'hommages. Je donne ma main à un brillant officier dont j'ai fait la connaissance à Sedan, où il tenait garnison. Une profonde affection nous unit l'un à l'autre et mon fiancé n'a pas hésité à donner sa démission pour me rejoindre à Paris. »

Le futur mari de Mme Hofer est un homme d'une trentaine d'années, dont l'union légitimera le gage d'un amour partagé.

La Tragédie de Bellerupt

L'AUTEUR DU TRIPLE ASSASSINAT DEVANT LE JURY DES VOSGES

Chartier qui tua son père, la maîtresse de ce dernier et le fils né de leur union et qui brûla les trois cadavres dans le four de sa ferme va rendre compte de son crime monstrueux.

Epinal, 11 février. — C'est aujourd'hui que se sont ouverts, devant la cour d'assises des Vosges, les débats de l'affaire Chartier, cette horrible tragédie qui secoua tout le pays d'un frisson d'épouvante quand les détails en furent connus. Il n'est pas, dans les annales judiciaires, de plus terrible drame, de plus monstrueux assassinat que celui qui fut commis par ce paysan, assis maintenant entre deux gendarmes sur le banc de la cour d'assises.

Le triste héros de cette sombre tragédie est un jeune campagnard, d'intelligence médiocre, que la crainte de perdre un héritage qu'il sentait lui échapper, a poussé au plus abominable des forfaits. Voici dans quelles circonstances :

Camille Chartier, âgé de 67 ans, exploitait à *Belrupt, commune d'Hennezel*, deux fermes isolées et situées au milieu des bois. Dans l'une, la ferme Vautrin, Chartier logeait avec sa servante, Emma Bourgeois ; dans l'autre, appelée ferme Gérard, habitait son fils, le parricide Emile Chartier, qui venait toutefois prendre ses repas chez son père.

Resté veuf avec plusieurs enfants en bas-âge, Camille Chartier n'avait pas tardé à devenir l'amant d'Emma Bourgeois. De leurs relations naquit, en 1887, un enfant naturel non reconnu, Lucien Bourgeois, qui participait, lui aussi, à l'exploitation des deux fermes.

Le 13 octobre 1907, vers cinq heures et demie du soir, les époux Rocher se rendirent chez Chartier père. Ils frappèrent inutilement à la porte et aux fenêtres de la ferme. Surpris, ils prévinrent la veuve Thouvenot, mère d'Emma Bourgeois. Cette femme leur déclara que la veille, son petit-fils, Lucien Bourgeois, contrairement à son habitude de tous les soirs, n'était pas venu coucher chez elle. Les époux Rocher et la veuve Thouvenot se rendirent à la ferme Gérard et après bien des difficultés parvinrent à se faire ouvrir la porte par Emile Chartier, qui leur déclara que ses parents étaient en voyage.

Emile Chartier, pour leur répondre, s'était mis sur le seuil de la porte, qu'il avait vivement refermée, comme pour interdire l'accès de la maison, de laquelle s'échappait une forte odeur de brûlé.

Fuite de l'assassin

Le lendemain s'écoula sans que Chartier père reparut, ni la femme Bourgeois, ni son fils Lucien. La veuve Thouvenot avait aperçu par une fenêtre que le pavé de la cuisine de la ferme Vautrin avait été fraîchement lavé. Cette constatation augmenta ses craintes et, accompagnée des époux Rocher, elle alla, vers six heures du soir, trouver de nouveau Emile Chartier pour le presser de leur expliquer la cause d'une absence aussi mystérieuse. Chartier renouvela sa première version. La veuve Thouvenot réclama alors avec insistance ses enfants et, de son côté, Rocher menaça Chartier d'appeler la gendarmerie. A ces mots, l'assassin pâlit et, saisi d'un tremblement nerveux, il prétexta *un besoin naturel*, se retira à l'écart et prit aussitôt la fuite à travers bois.

Dès lors, Rocher n'hésita plus ; il démasticqua un carreau et pénétra dans la ferme Vautrin. Il se rendit ainsi dans la chambre du four, d'où s'exhalait une odeur épouvantable. Le four était allumé ; il l'ouvrit et recula d'horreur en constatant qu'il contenait des cadavres à demi-consumés.

Découverte des cadavres

Rocher prévint l'autorité judiciaire de sa découverte. Un corps, celui de Camille Chartier, placé dans la partie supérieure du four, était presque entièrement consumé. Il ne fut reconnu que grâce à un bandage herniaire que portait la victime. Le corps d'Emma Bourgeois, placé dans le cendrier, avait été soumis à une plus lente combustion et n'était pas encore détruit par le feu. Il put être facilement identifié. L'assassin avait sectionné les membres inférieurs de ses victimes pour introduire plus aisément leurs corps dans le four.

D'actives recherches furent opérées pour retrouver le corps de Lucien Bourgeois. Son cadavre fut retrouvé le 16 octobre dans la forêt, à environ 800 mètres des deux fermes, il paraissait avoir été retiré des flammes. Les trois victimes avaient le crâne fracassé à coups de hache.

Le 17 octobre, Emile Chartier fut arrêté à Senonges par le garde particulier Grandclaude au moment où, sortant de la forêt, l'assassin allait acheter du pain chez un boulanger. Il essaya de nier d'abord, mais son corps et ses vêtements étaient maculés du sang de ses victimes, ses bras étaient couverts de brûlures. Il se décida à avouer.

Chartier avoue

Depuis quelque temps déjà, déclara-t-il au juge d'instruction, il avait la ferme intention d'assassiner son propre père, Emma et Lucien Bourgeois.

Le 12 octobre, vers sept heures du soir, il s'était rendu, armé d'une hache, à la ferme Vautrin et, posté derrière la porte d'entrée, au moment où Emma Bourgeois franchissait le seuil de la porte, il s'était précipité sur elle, lui avait asséné un coup de hache sur la tête. Emma Bourgeois était tombée. La victime à terre, Chartier l'avait frappée de plusieurs coups jusqu'à ce que la mort s'ensuivît.

Peu après, il avait assassiné son père à la même place et dans les mêmes conditions.

Quant à Lucien Bourgeois, Chartier, qui savait qu'avant de rentrer à la ferme Vautrin pour y prendre le repas du soir, le jeune homme devait reconduire ses bœufs à la ferme Gérard, était allé l'attendre à cet endroit, la hache à la main. Au moment où Bourgeois avait franchi le seuil de la porte, Chartier lui avait également asséné un premier coup de hache sur la tête, qui le terrassait, puis il l'avait achevé comme ses deux précédentes victimes.

Une œuvre diabolique

Pour faire disparaître toutes traces révélatrices de ce triple assassinat, Chartier avait lavé à grande eau la cuisine de la ferme Vautrin et transporté les trois corps dans la ferme Gérard pour les incinérer dans le four. Pendant deux jours et deux nuits, il avait activé un foyer des plus ardents et pour hâter la combustion il avait retourné lui-même avec une fourche les cadavres sur la braise. Mais l'action du feu était plus lente que ne le pensait Chartier. Il dut retirer le corps de Lucien Bourgeois et alla l'enterrer dans le bois. Tout d'abord il avait creusé une première fosse à la lisière du bois, mais ayant eu peur que le cadavre ne fût trop vite découvert, il le déterra pour le transporter à 150 mètres plus loin, où il creusa une fosse de soixante centimètres de profondeur.

Les débats

Bien avant l'audience, une foule énorme se presse aux abords du Palais de Justice, qui sont noirs de foule. Des mesures d'ordre toutes spéciales ont été prises. La gendarmerie a été renforcée par des soldats d'artillerie de forteresse. De nombreuses personnes du pays de l'accusé sont arrivées par les trains du matin pour assister à l'audience.

A 9 heures exactement, la Cour fait son entrée. C'est M. Martz, conseiller à la cour d'appel de Nancy, qui dirige les débats.

On procède au tirage au sort des jurés, puis l'accusé est introduit.

L'accusé

Emile Chartier est une véritable brute ; il promène sur l'auditoire ses yeux sournois et fuyants. Il porte une barbe inculte, est vêtu d'une vareuse et d'un pantalon de nuance claire.

C'est d'ailleurs un illettré ; au 7e de ligne, où il a fait son service militaire, il avait la réputation d'un soldat excessivement sale, que ses chefs étaient obligés de laver eux-mêmes.

Il a aujourd'hui 29 ans.

Il avait trois ans quand il a perdu sa mère ; c'est alors que son père fit la connaissance de Emma Bourgeois, la victime d'aujourd'hui.

Tout le monde s'accorde dans le pays à trouver que Chartier était une espèce d'idiot sujet à de violentes colères.

A toutes les questions qui lui sont posées, Chartier se contente de répondre « Je ne me souviens pas », ou de nier.

L'interrogatoire ne se termine qu'à 10 heures et demie.

Les témoins

On commence alors l'audition des témoins : il y en a 19, dont 12 à charge et 7 à décharge ; parmi les témoins à charge, on remarque la déposition de Mme Amélie Bourgeois, mère de la victime. Elle a raconté les péripéties douloureuses de ses recherches et sa découverte tragique du corps de sa fille. Elle dit ses appréhensions et l'intuition qu'elle eut d'un crime abominable, car elle s'attendait à tout avec le caractère brutal de l'accusé.

On entend ensuite les époux Rocher, qui découvrirent le cadavre dans le four et qui font le douloureux récit du spectacle.

Le docteur Carrel, de Dompaire, vient déclarer que l'accusé ne jouit pas de toutes ses facultés mentales.

L'audience est levée à midi et reprise à deux heures.

La salle est bondée, la chaleur épouvantable.

Le bruit est tel dans la salle que le président croit être obligé de faire évacuer la salle.

A deux heures trois quarts, on suspend l'audience pendant quelques instants, puis on entend les témoins à décharge, dont M. Collart, adjoint au maire de Darler, qui vient déclarer que Chartier a été un enfant martyr, frappé par son père et par la maîtresse de ce dernier.

Réquisitoire et Plaidoirie

Suspendue à 4 heures, l'audience est reprise à 4 heures et demie. M. Couchepain, avocat général, prononce son réquisitoire. Il demande au jury de déclarer l'accusé entièrement responsable, car tout montre qu'il a prémédité son crime, en même temps que la façon dont il l'a accompli dénote le froid courage avec lequel il l'a perpétré.

Me Porterat, dans une plaidoirie très pathétique, fait ressortir que Chartier a été surtout une victime. Il déclare que des rapports médicaux, il résulte que son client est absolument irresponsable.

Il demande l'internement dans un asile d'aliénés.

A perpétuité

Le jury se retire et rapporte à 7 heures moins 10 un verdict affirmatif sur les quatre questions posées, mais mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, Chartier est condamné aux travaux forcés à perpétuité.